

ARRETE DU MAIRE N° 540/2022

Relatif à la circulation et au stationnement
Rue du Logelbach à WINTZENHEIM

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et les articles L. 2541-1 et suivants ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'arrêté municipal n° 235/2020 en date du 11 juin 2020 portant délégation de signature à M. Benoît FREYBURGER - Conseiller Municipal Délégué aux chemins ruraux et à la sécurité ;

CONSIDERANT que pour permettre les travaux de réparation d'une conduite sous trottoir, 2, rue du Logelbach à WINTZENHEIM, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

ARRETE

ARTICLE 1er : Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés du lundi 26 septembre 2022 au vendredi 7 octobre 2022 de la façon suivante :

- Vitesse limitée à 30 km/heure au droit du chantier ;
- Empiètement sur chaussée avec maintien du sens de circulation ;
- Interdiction de stationner au droit du chantier ;
- Renvoi des piétons sur le trottoir d'en face.

ARTICLE 2 : Dans la mesure du possible, les travaux devront avoir lieu de préférence le mardi après-midi et le mercredi, le restaurant "Le bon coin" étant fermé.

ARTICLE 3 : Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers, par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar - INGERSHEIM ;
- Majore, Commandant de la gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM ;
- Ateliers Municipaux de Colmar – Service enlèvement des ordures ménagères ;
- COTTEL-RESEAUX – 4, rue du Transformateur – 68126 BENNWIHR-GARE ;
- Restaurant "Le Bon Coin" ;
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM ;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM.



Fait à Wintzenheim, le 14 septembre 2022

Benoît FREYBURGER

Conseiller Municipal Délégué
aux chemins ruraux et à la sécurité